L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.

JOURNAL OFFICIEL DE L'ETAT DE LA LOUISIANE — NOUVELLE ORLEANS, SAMEDI MATIN 9 NOVEMBRE 1850

[illegible] publiée par
MAGNE & WEISSE,
No 8 [illegible] de Chartres.

[illegible] Officiel de l'Etat, [illegible] Conseil [illegible] de Police [illegible] Municipal [illegible]

NOUVELLE-ORLEANS:
SAMEDI MATIN, 9 NOVEMBRE

DEPECHE TELEGRAPHIQUE.

ARRIVÉE DU NOUVEAU STEAMER AFRICA.

Baltimore, 8 novembre.

Le nouveau steamer anglais *Africa* est arrivé à New-York ce matin.

L'état général du commerce en Europe est resté le même depuis la date des avis reçus précédemment. Il n'y a pas une très grande activité sur les différentes places et les achats pour la consommation se font sur une échelle assez restreinte. Les fonds publics se maintiennent à leur taux normal.

Le marché aux cotons de Liverpool est tranquille. Les détenteurs ont plus de confiance et tiennent à leurs prix. Le jour où le steamer est parti, les ventes se sont élevées à 6,000 balles; celles de la semaine ont été de 38,000 balles, dont 8,000 prises par des spéculateurs. Le stock est estimé s'élève à 446,000 balles.

Le marché aux cotons de Londres est ferme. Les farines n'ont pas varié.

TESTAMENT DE M. McDONOUGH.

Une dépêche télégraphique reçue hier, nous apprend que M. Reverdy Johnson est parti de Baltimore pour la Nouvelle-Orléans contester la validité du testament de M. McDonough. M. Reverdy Johnson est un des premiers avocats de [illegible] et occupait naguère dans le cabinet le poste d'attorney général. Malgré les [illegible] prises par M. McDonough [illegible], Dieu [illegible] des choses les plus simples.

Europe.

Les journaux d'Europe apportés par le Canada nous ont été transmis hier par la poste. La semaine européenne n'offre rien de saillant. Nous avons emprunté aux feuilles de France les faits qui nous ont paru devoir offrir le plus d'intérêt à nos lecteurs.

LA LOI DES FRONTIÈRES AU TEXAS.

Les feuilles reçues de Galveston étaient favorables au bill des frontières et ne laissaient presque aucun doute sur l'adoption [illegible]. Les bulletins de l'Est du Texas [illegible] à nous sont parvenus [illegible] de la Louisiane et les centres [illegible] le Texas [illegible] Nouveau-Mexique [illegible] de Cass [illegible] dans les comtés d'Upshur et [illegible] en faveur de l'acceptation [illegible] Cherokee et de Panola et tous ceux de la Rivière Rouge, tels que Lamar, Fanning, Red River, &c, &c.

ELECTION DE NEW-YORK.

Le télégraphe nous a tenu au courant des [illegible] de l'Etat de New-York [illegible] Une dépêche reçue hier [illegible] Seymour, le candidat démocrate [illegible] gouverneur [illegible] la législature [illegible] membre est encore [illegible].

[illegible] L'ALABAMA. — Nous avons reçu le premier numéro d'un nouveau journal qui vient de paraître à Mobile sous le titre de *Courrier de l'Alabama*. Il a une partie française et une partie anglaise. [illegible] de l'attente de [illegible].

LA VALENTINE. — M. [illegible] vient de faire [illegible] de Paris [illegible] La Valentine est en vente chez tous les marchands de musique.

[illegible] Le Conseil de Ville de [illegible] de Mobile, vient de passer [illegible] Les autorités [illegible] de Galena [illegible] de l'Amérique [illegible] mais [illegible] sera plus lente que la loi et [illegible].

STEAMER GEORGIA. — Le steamer *Georgia*, [illegible] dépêche télégraphique, est entré dans le port de New-York [illegible] le 7, venant de Chagres, et ayant à bord [illegible] d'or.

ARRIVÉE [illegible] — Mlle Nathalie Fitzjames, [illegible] danseuse, est arrivée à New-York par le steamer *Canada*. Elle a été engagée par M. Maretzek, directeur de l'Opéra de cette dernière ville.

LA DOUANE DE NEW-YORK. — Le revenu net de la Douane de New-York, dans l'année qui s'est écoulée entre le 1er juillet 1849 et le 30 juin 1850, a été de $24,669,925 88.

DÉPART. — Le steamer *America* est parti de Boston [illegible] octobre pour Liverpool avec [illegible] passagers.

CHRONIQUE LOCALE.

[illegible]

Correspondance de l'Abeille.

Fort-Smith, 21 octobre 1850.

[illegible]

"[illegible] Ah! le poète n'en est pas de dire
[illegible]
Dans une cour obscure, une chambre ou [illegible]
[illegible]
"Heas! le malheureux n'a jamais en d'enfance!"

Nous dirons, fils des forêts et des prairies, nous connaissons tout entiers, la félicité [illegible] de l'indépendance et de la liberté sans bornes [illegible]

[illegible]

L'HERMITE DE FORT SMITH.

NOUVELLES DIVERSES.

Paris, 17 octobre.

Le *Moniteur* du 1er octobre publie les états comparatifs des revenus indirects de l'année 1850, avec les années 1848 et 1849. 1850 a produit 537,539,000 fr.; 1849, 509,456,000 fr.; ce qui fait une différence de 28,183,000 fr. à l'avantage de 1850.

Cette augmentation porte principalement sur les articles suivans: Les lois d'enregistrement, de greffe et d'hypothèques, qui présentent une amélioration de 15,156,000 fr.; les droits de douane, l'importation des céréales et des sucres coloniaux et étrangers, 2,000,000; les droits sur les boissons, 5,000,000 fr.; les droits de fabrication sur les sucres indigènes, 3,358,000 fr.; les produits de la vente des tabacs, 3,530,000 fr.; le produit de la taxe des lettres, 2,200,000 francs.

Ce chiffre de 28,000,000 fr. se subdivise de la manière suivante: augmentation pendant le 1er semestre de 1850, 16,031,000; augmentation pendant le troisième trimestre, 12,052,000 fr.

On lit dans l'*Evénement*:

"Des témoignages certains nous permettent d'affirmer qu'à la revue de Satory, M. le général Changarnier, de peur d'équivoque, avait fait ordonner aux troupes de ne pousser aucun cri, constitutionnel ou non.

"Puis, le silence des premiers bataillons aurait paru d'un effet fâcheux et alarmant; et, après une petite altercation entre M. Louis Bonaparte et M. le général Changarnier, ordre aurait été envoyé aux soldats de crier — selon leur conscience.

"On a vu alors que les prévisions de M. Changarnier avaient eu raison; car l'ordre, interprété et augmenté par le zèle des chefs, a produit les résultats que l'on sait."

— On annonce que les Belges résidant à Paris se proposent de faire célébrer un service funèbre pour leur reine décédée.

— Le choléra a complètement cessé dans la garnison d'Alger. A l'hôpital du Dey, où il a fait le plus de ravages, il ne reste que quelques malades en pleine convalescence, et qui ne présentent plus aucun symptôme de l'épidémie.

Nous lisons dans la *Semaine*:

"On assure que M. Rouher vient d'adresser une circulaire aux procureurs généraux pour leur recommander la plus grande surveillance à l'égard des journaux."

ESPAGNE.

Pour la vingtième fois depuis six mois, les correspondances et les journaux de Madrid, annoncent une crise ministérielle. Cette fois, cependant, la nouvelle paraît sérieuse. Voici ce qu'on écrit de Madrid le 6 octobre:

"Nous sommes en pleine crise ministérielle. Les membres du cabinet se sont réunis cette nuit en conseil extraordinaire.

"Les causes qu'on assigne à cette crise sont de diverse nature, je vais vous les dire toutes.

"1o Le général Serrano s'est marié pour obéir aux conseils du duc de Valence; le général Narvaez a cru lever ainsi l'obstacle qui rendait presqu'impossible la situation qu'il voulait faire dans le palais à l'ancien favori de la reine. Cela fait, le général Narvaez, sans demander à personne ni conseil ni permission, a présenté le général Serrano au palais, pendant la fête du roi, qui a été célébrée le 4.

"Le général Serrano a été introduit, se présenta au moment du baisemain. Le roi, en voyant l'ex-ministre universel, rougit et lui dit à haute et très intelligible voix, *pas ici, et vous-le!*

"Informé de ce fait, qui produisit une grande sensation, par le général Serrano lui-même, le duc de Valence, accoutumé à voir respecter ses moindres caprices, alla immédiatement trouver le roi et lui demanda une explication. Le roi lui répondit: *"Je ne donne à personne d'explication sur ma conduite, et à toi moins qu'à personne.*

"Ajoutez que, contre l'ordre formel du ministre, le roi portait l'uniforme et les épaulettes de général.

"2o Il paraît que la reine a déclaré au général Narvaez qu'elle voulait que, non seulement le duc et la duchesse de Montpensier, mais tous les enfans de l'infant don Francisco résidassent à Madrid. Le général Narvaez s'est formellement opposé à ce désir de la volonté de la reine, et de là, à ce que disent les partisans du roi, une autre cause de crise ministérielle.

"3o On dit que le général Narvaez demandait la destitution du général Cordova, capitaine-général de Madrid, et que le conseil des ministres n'a pas voulu l'accorder. Le fait est peu probable, les membres du cabinet n'ayant pas l'habitude d'avoir une opinion personnelle quand le président a parlé.

"Quoi qu'il en soit, le général Narvaez n'a pas paru au bal du palais où le général Cordova s'est montré avec affectation. On l'a vu aussi se promener hier au foyer du Cirque, bras dessus bras dessous avec les plus grands ennemis du duc de Valence."

Nous avons de la peine à attacher une grande importance aux faits rapportés dans la lettre qui précède. C'est là, comme nous l'avons dit, la vingtième crise ministérielle dont on parle depuis six mois, et le général Narvaez se tirera, sans doute de celle-ci comme des autres. Il est craint au palais, fortement appuyé dans les chambres, et, à part le *Clamor publico*, mal attaqué par les journaux. C'est plus qu'il n'en faut, surtout après les élections qui viennent d'avoir lieu, pour qu'il reste au pouvoir.

ALLEMAGNE.

SCHLESWIG HOLSTEIN—*Hambourg*, 11 octobre. On écrit à l'*Indépendance belge*:

"Il n'est pas encore possible d'apprécier au juste l'étendue des pertes en hommes et en matériel de guerre essuyées par l'armée holsteinoise dans les malheureuses tentatives pour prendre d'assaut Friedrichstadt. On croit généralement que pour ne pas aggraver la douleur générale et mettre à nu l'énormité des fautes commises, toute la vérité ne sera jamais connue du public.

"On sait aujourd'hui que les sages représentations, les vives instances de plusieurs officiers expérimentés dans l'art de la guerre, pour engager le général de Willisen et le colonel Von der Tann à ne pas donner suite, pendant qu'il en était temps encore, à leur fatale effet. Rien n'a pu les faire renoncer à l'accomplissement de leur dessein; deux fois les bataillons ont eu monter à l'assaut. On connaît les affreux résultats de cette obstination; ils sont tels, qu'ils compromettent pour bien longtemps la cause nationale et le sort des deux duchés.

"Les hôpitaux et tous les grands édifices dans le Holstein, convertis à la hâte en ambulances, regorgent littéralement de soldats malades et blessés; que l'intendance militaire s'est vue dans la nécessité de faire transporter à Wandsbeck, bourg à un quart de lieu de cette ville, une partie de ces malheureuses victimes de la guerre.

"Plusieurs officiers prussiens, qui étaient entrés au service des deux duchés, découragés par la manière dont les opérations militaires y sont conduites, quittent sous peu le drapeau holsteinois, où aucune [illegible] officiers ont déjà passé par cette voie pour retourner dans leur patrie.

"Du cas de ce [illegible], on annonce la rentrée au service de l'armée du Holstein de beaucoup d'officiers hessois, qui rendent dans les, en quittant leur patrie, à cet égard les chances de la guerre contre les Danois.

"Déjà, depuis quelques jours, le bruit d'une intervention décidée et sérieuse de la part de la France, de l'Angleterre et de la Russie acquiert beaucoup de consistance.

"Le prince Christian de Glucksburg et le comte Ravenslow sont partis le 8 de Copenhague pour Varsovie. On attend de leur mission contre l'empereur Nicolas un résultat décisivement favorable au [illegible] entre le Holstein et le Danemark."

HESSE CASSEL.—*Cassel*, 11 octobre.—La [illegible] publiée:

"Nous, Frédéric-Guillaume, etc., accordons, sur la proposition de notre ministère d'Etat, à notre lieutenant général de Haynau, commandant en chef, le pouvoir d'accorder en notre nom la démission des officiers de tous grades de notre armée, de destituer et de punir immédiatement ceux qui, sans demander leur retraite, refuseraient l'obéissance militaire, et de pourvoir aux postes devenus vacants dans l'armée par les démissions de ces officiers, et de nommer les propositions nécessaires pour l'occupation définitive de ces postes.

"FRÉDÉRIC-GUILLAUME.

"HASSENPFLUG, HAYNAU, BAUMBACH."

On écrit dans la *Réforme allemande*:

"Hier circulait parmi les officiers une pièce par laquelle le général Haynau cherchait à les gagner, et qui, toute au plus ne seraient [illegible] de leur dessein, et ils ont donné leur démission [illegible]

"La dernière conférence a eu lieu sur le [illegible]

[illegible]

"Le général Haynau a reçu du prince électeur les pleins pouvoirs de faire exécuter, dans le délai de six heures, quiconque sera condamné à mort par les cours martiales; d'accorder leur démission à tous les officiers qui la demanderont, et de faire pourvoir immédiatement ceux qui refuseront l'obéissance. Il peut aussi pourvoir aux postes d'officier devenus vacans."

FRANCFORT, 12 octobre.—On écrit à l'*Indépendance belge*:

"Nos fédérés se sont remis de leur frayeur, et, après deux jours d'angoisse, les cours des effets publics ont haussé et ramené la paix à la Bourse. On a compris qu'une guerre n'éclaterait pas comme une bulle de savon, qu'il faut des prétextes, des causes qui ne se font pas en un jour, et qui éveilleront nécessairement l'attention des autres puissances intéressées à ne pas voir menacer l'état actuel de l'Europe.

"D'ailleurs, tout le monde prétend que l'électeur de Hesse-Cassel est enfin disposé à céder, en prenant des mesures qui rendraient une transaction possible; on va jusqu'à dire que la chute de M. Hassenpflug serait prochaine.

"Cette nouvelle ne paraît pas dénuée de tout fondement. Mais pendant que dans cette affaire on espère une solution paisible, un orage est à la veille d'éclater autre part. Le ministre Stave, qui a déjà offert sa démission plusieurs fois, est actuellement résolu à ne plus se prêter aux velléités absolutistes de la cour de Hanovre.

"P.S.—J'apprends à l'instant et d'une source authentique, que M. Hassenpflug a cédé le ministère des finances à M. Volmar, qui avait déjà été ministre avant 1848. Ceci explique les bruits qui ont couru sur la disgrâce de M. Hassenpflug, et dont je vous ai parlé plus haut. Mais ce dernier conserve les départemens de l'intérieur et de la justice. Il se pourrait cependant que ce remaniement ministériel annonçât un changement dans la conduite de l'Electeur.

"Il n'est pas probable que M. Volmar veuille continuer les mesures par lesquelles M. Hassenpflug a voulu contraindre les fonctionnaires à percevoir des impôts non votés. On avait assuré que la comtesse de Schaumbourg, épouse de S. A. R., avait fait hier, près de l'électeur, de nouvelles démarches pour le persuader à ne pas se perdre irrévocablement. La solution définitive ne peut plus tarder longtemps."

DANEMARK.

Copenhague, 2 octobre.—On écrit à la *Réforme allemande*:

"Dans la séance d'hier du Volksking, le ministre des finances a soumis à l'Assemblée un projet de loi sur une contribution de guerre pour l'année 1851. Cette contribution rapportera 2,225,000 thalers."

BELGIQUE.

—On écrit d'Ostende, le 13, à l'*Indépendance belge*:

"L'embaumement de la reine était terminé hier soir à sept heures. On a immédiatement fermé le cercueil qui ne sera plus ouvert. Les dispositions étroites du local n'ont pas permis d'exposer la dépouille. Un moment on a dit que le corps serait déposé sur un lit de parade dans une salle du rez-de-chaussée et qu'on permettrait au public de le contempler par les fenêtres. Mais il n'en est rien. Le peuple cependant stationne toujours devant le palais et et dans les rues voisines.

"Trois messes ont été dites ce matin: à 9 heures, à 9 heures 1/2 et à 11 heures 1/2, par l'abbé Guelle, dans la chapelle ardente, les princes et princesses d'Orléans y assistaient.

"A 9 heures, LL. AA. RR. le duc de Brabant, le comte de Flandre et la princesse Charlotte, accompagnés de Mme la comtesse de Merode, se sont rendus à la messe à l'église d'Ostende. La nef était tendue de noir. Une foule compacte et recueillie se pressait dans l'enceinte.

"Le roi et la duchesse d'Orléans assistent, en ce moment, au service religieux à la chapelle anglicane.

"Cette après-midi, à trois heures, la reine Amélie se rendra au salut à l'église paroissiale.

"La duchesse d'Orléans s'embarque ce soir, à huit heures, pour Londres.

"Demain matin, à partir de huit heures, le canon se fera entendre à intervalles rapprochés jusqu'au départ du convoi funèbre.

"A huit heures et demie, le roi et toute la famille royale de Belgique et de France partiront pour Bruxelles.

"La garde civique et les troupes sont convoquées pour 9 heures un quart. Elles iront avec les autorités civiles et militaires prendre au palais les restes mortels de la reine, qui seront transportés à la gare du chemin de fer.

"M. Masui doit amener aujourd'hui de Bruxelles le convoi funèbre.

"MM. les généraux Prisse et Goblet, les dames d'honneur de la reine et tous les officiers de la maison royale accompagneront la dépouille mortelle de la reine.

"A dix heures, vingt un coups de canon annonceront le départ du convoi pour Bruxelles.

"M. Schmit, architecte du roi, est chargé des mesures à prendre pour la cérémonie du transport.

"J'apprends à l'instant que M. le duc de Nemours, quoique la nuit ait été mauvaise et qu'il soit [illegible] d'être retenu de son indisposition, accompagnera les princes ses frères au château de Laeken.

"La duchesse d'Orléans est partie pour Londres ce soir à 8 heures. Le prince de Joinville et le duc d'Aumale l'ont accompagnée jusqu'au bateau à vapeur. Le temps était quelque peu remis. Au moment il ne pleuvait plus. Voici que le vent souffle de nouveau avec violence et la nuit s'annonce comme devant être mauvaise.

"Dans la soirée, les officiers de la garde civique d'Ostende se sont réunis à l'Hôtel de Ville. Ils ont pris l'initiative d'une adresse au roi, et d'une souscription pour un monument national. Dix membres du corps d'officiers ont adressé en même temps une demande à M. Conway, intendant de la liste civile, et à M. Masui, pour obtenir la faveur d'accompagner en garde d'honneur la reine depuis le jusqu'au château de Laeken.

ANGLETERRE.

Il est bon que l'on connaisse les principales conditions du contrat que le gouvernement anglais vient de passer avec la Compagnie dite des Indes-Occidentales et du Brésil, pour le service hebdomadaire de la malle d'Amérique par bateaux à vapeur. Le contrat commencera à être en vigueur le 1er janvier prochain, et durera onze ans. La compagnie est obligée de fournir quinze navires à vapeur en bois, dont dix de la force de 400 chevaux, quatre de 250 et un de 60; plus, un navire à voiles d'au moins cent tonneaux. Tous ces navires seront munis de paratonnerres et commandés par des capitaines et des officiers reçus par le bureau des examinateurs établi par un acte du Parlement. Aucun des petits navires ne fera le service de l'Atlantique.

La compagnie recevra du gouvernement une indemnité annuelle de 27,000 livres sterling (675,000 fr.); les amendes auxquelles la compagnie pourra être sujette seront: 1o de 50,000 livres (1 million 250,000 fr.) pour l'inexécution du contrat; 2o de 500 livres (12,500 fr.) pour défaut de départ de Southampton au temps voulu; 3o de 200 livres (5,000 fr.) pour semblable défaut dans tout autre port. Si elle en est requise, la compagnie doit changer la route de ses navires employés dans le nord et le sud de l'Atlantique, entre le 27e degré nord et le 37e sud, depuis le 20e degré de latitude ouest de Greenwich jusqu'au 98e inclusivement.

Toute course additionnelle qui dépassera la moyenne annuelle de 547,296 milles, sera payée à raison de 9 shillings et 10 deniers par mille, soit environ 37 fr. par lieue marine. On sera tenu de faire, dans la construction, l'équipement et la machine des steamers, toutes les améliorations que les progrès de la science pourront suggérer. Si la station est transportée de Southampton ailleurs, une indemnité sera accordée pour les frais de transport et la diminution des recettes. En cas de guerre, l'augmentation du taux de l'assurance et du fret de la houille donnera lieu à un excédant d'indemnité qui ne pourra pas dépasser la somme de 75,000 livres sterling. Il s'appliquera à pour de 7,000 tonneaux de charbon par an. Sur la requête du gouvernement, chaque navire prendra à bord comme passagers, à prix réduit, un certain nombre d'officiers, et même des soldats de la marine royale ou de l'armée de terre, ainsi que des employés civils au service de S. M.

Les conditions qu'on vient de lire sont déjà beaucoup moins onéreuses pour l'échiquier que celles du contrat passé avec la Compagnie orientale et péninsulaire pour la malle de l'Inde et de la Chine, et il est probable qu'avant peu d'années le gouvernement pourra obtenir des conditions encore plus avantageuses. Sun.

EXPOSITION UNIVERSELLE DES PRODUITS DE L'INDUSTRIE.

On lit dans le *Morning Chronicle*:

"Un grand nombre de demandes d'emplacement survenues, pendant cette semaine, des divers comtés d'Angleterre, ont continué de prouver que le zèle des producteurs se révèle chaque jour davantage. Dans ces demandes excèdent la contenance d'un des places [illegible] Cette circonstance le les oblige à la vacance de l'Exposition et en même, parce que les lieux seront d'un meilleur choix.

"Pendant la semaine qui vient de s'écouler, les commissaires des divers districts de la métropole ont eu plusieurs conférences avec le comité [illegible] royale, et faire connaître les [illegible]

"Les commissaires qui ont assisté à la délibération représentent les industries suivantes: Manufacturiers de fer, [illegible] produits d'ouvrages en métaux, fabricans de machines, [illegible] physique et de mathématiques, outils et appareils de toutes espèces.

"Les deux villes de Sheffield ont représenté sont [illegible] de peche et la taillerie, [illegible] Les commissaires se sont engagés à faire tous leurs efforts pour faire valoir cette entreprise.

"La dernière conférence a [illegible]

"Des députés de [illegible] de l'Angleterre, d'Irlande et d'Ecosse, à l'effet que les articles de beaux-arts et les matières premières, d'une part, les machines et les produits manufacturés, de l'autre, occuperont également à peu près le même espace, lesquelles [illegible] ceux connus [illegible]

"Les dames d'Angleterre paraissent disposées à profiter de l'Exposition pour exalter la renommée de leur industrie domestique. Elles enverront en grande quantité les échantillons de leur habileté et de leur bon goût, tels que broderies, dentelles, objets de mode, fleurs artificielles, ouvrages en cire, en paille et en coquillages. Elles enverront aussi quelques articles de ménage, gelées, fruits confits, viandes conservées, gelatines, etc., etc.

"La société royale d'agriculture d'Angleterre a demandé l'autorisation de tenir sa prochaine assemblée dans Hyde-Park. Cette demande a été accordée immédiatement; quarante acres de terrain ont été affectés à cette destination. Les instrumens aratoires et autres outils et machines d'agriculture étant admis à l'exposition de 1851, le conseil de la société a voté une somme plus considérable que d'ordinaire pour être distribuée en prix et récompenses.

"On annonce aussi la formation d'un nouveau club, sous la dénomination du *Club universel de toutes les nations*,—idée naturellement inspirée par l'exposition, et qui a pour but d'offrir aux marchands et industriels venus pour assister à ce grand congrès du travail tout ce qui pourra contribuer à leur agrément ou faciliter l'objet de leur voyage, interprètes, guides, domestiques, commissionnaires, etc.

"On annonce aussi une autre entreprise à laquelle l'Exposition va donner naissance: c'est la *Compagnie générale de commerce pour toutes les nations*. Les fondateurs se proposent de vendre et d'acheter les objets exposés, de servir de guides et d'intermédiaires aux exposans. Il se forme dans tout le royaume des associations d'ouvriers en connexion avec l'Exposition. Ces associations continuent d'envoyer leurs souscriptions au comité central, à Londres. Un grand nombre d'ouvriers ont aussi demandé des subventions pour les mettre à même d'achever les ouvrages qu'ils destinent à l'Exposition.

"A l'appui d'une demande de ce genre, un pauvre artisan de Birmingham, un cordonnier, a envoyé la lettre suivante: 'Un modèle de chemin de fer pour transporter les navires (ce modèle a trente pieds de long), une machine à air comprimé d'une construction toute particulière, un ballon construit aussi d'après un nouveau principe, une machine pour absorber la fumée, une machine pour ramoner les cheminées, une curieuse pipe à fumer, une machine pour bains de vapeur, un nouveau procédé pour la fabrication des chapeaux de soie, une canne, une pendule fabriquée avec des matériaux qui n'ont encore jamais été appliqués à cette destination, un soufflet à mouvement continu, une machine pour empêcher les explosions du gaz dans les mines, une guitare, une clarinette, un violon, un cornet à piston, des flûtes et des octavins, et un générateur de vapeur qui réalise une économie de 2-3 sur le combustible.'

"Dans plusieurs des grandes villes d'Angleterre, on a formé des fonds séparés pour aider et encourager les ouvriers en position d'exposer leurs propres produits. Lord Clarendon, lord-lieutenant d'Irlande, a contribué pour 100 liv. st. (2,500 fr.) à une souscription de ce genre qui vient d'être ouverte à Dublin.

"Les avis de nos colonies sont toujours très favorables.

"A la Nouvelle-Zélande, on fait les préparatifs nécessaires pour envoyer des échantillons de tous les produits agricoles et manufacturiers de cette colonie. Le comité central de la Guyane anglaise a annoncé que des fonds ont été mis à sa disposition pour aider les personnes qui sont en mesure d'envoyer à l'Exposition des produits de cette colonie. On fait déjà circuler une longue liste des produits qui seront exposés.

"M. Cochelet, consul-général de France à Londres, a été nommé commissaire pour diriger et surveiller le placement des produits français dans le palais de l'Exposition.

"La commission dont M. Cochelet est membre, se propose de publier un petit livret en français et en allemand, servant d'indicateur pour les produits exposés.

"Une commission du même genre a été formée pour les produits autrichiens. Les commissaires autrichiens sont: MM. Charles Buscheck, Deur, Schwarz, Charles Goolerh, M. Otto Schumann et M. Charles Lieuller.

"Grâce à l'activité de M. Fox, de la maison Fox, Henderson & Co, entrepreneurs des constructions de Hyde-Park, l'ensemble des bâtimens de l'Exposition commence à prendre tournure. Quatre longues files de colonnes, formant les deux côtés de l'avenue centrale, sont déjà posées, et ont reçu les solives qui doivent supporter la galerie basse.

"Au-dessus de la première galerie un autre rang de colonnes a été élevé. Les curieux seront bientôt à même de voir la charpente du toit qui doit couronner le troisième rang de colonnes, formant le troisième étage de cette construction unique dans le monde.

"La surface que le bâtiment doit occuper présente, au premier abord, l'aspect d'une grande confusion. Mais un examen plus attentif fait reconnaître que tout s'exécute avec ordre et avec la plus grande régularité.

"D'ici à une quinzaine de jours, la construction aura fait des progrès extraordinaires. Les entrepreneurs paraissent avoir des ressources sans bornes. A considérer les énormes masses de fer et de bois accumulées sur le terrain, on doit vraiment que toutes les forges et fonderies d'Angleterre ont été à l'oeuvre depuis un mois, et que tous les navires entrés dans les docks de Londres ont été chargés de bois spécialement destinés aux constructions de Hyde-Park. Il n'est donc pas douteux que tout l'édifice sera terminé à l'époque indiquée."

HANOVRE.

On lit dans l'*Indépendance belge*:

"La cour des comptes du royaume de Hanovre a déclaré, à l'unanimité, qu'elle ne donnerait son approbation à aucune dépense qui serait faite à l'effet d'exécuter les résolutions à Diète concernant l'intervention dans les affaires de Hesse-Cassel."

SUISSE.

On lit dans le *Démocrate* du canton de Vaud:

"Nous apprenons que le recrutement pour le service de Naples s'opère avec une grande activité en Valais.

"Un jeune Vaudois vient de s'engager, à Saint-Maurice, malgré une infirmité qui l'exempte du service militaire du canton.

"Les recruteurs du roi Bomba ne sont pas difficiles, comme on le voit; il leur suffit d'acheter de la chair suisse.

"Le Conseil fédéral ne manquera pas d'être édifié de l'exactitude avec laquelle les lois fédérales sont observées à ce sujet."

—Un combat de taureaux, digne des arènes de Séville et de Madrid, a eu lieu dernièrement sur les confins des montagnes de la Gruyère.

Voici le récit qu'en fait un journal suisse:

"Deux superbes troupeaux paissaient sur des pâturages voisins, l'un était fribourgeois, l'autre appartenait à la riche commune de Montreux (Vaud).

"Longtemps la paix la plus cordiale régna dans les deux camps, qui n'étaient séparés que par une faible muraille.

"Un jour que les troupeaux étaient plus rapprochés que d'ordinaire, les deux taureaux manifestèrent, par de sourds mugissemens, les accès d'une féroce jalousie. Les bergers retiennent les vaches au chalet, et les deux antagonistes suivirent leurs compagnes.

"Mais le lendemain, à peine le taureau de Montreux eut-il aperçu au bas de la montagne le troupeau fribourgeois, qu'il franchit d'un bond la muraille et s'élança furieux sur son rival. Alors eut lieu le combat le plus terrible dont les Alpes aient été témoins.

"Les vaches épouvantées forment le cercle en poussant des cris lamentables; les bergers accourent et tâchent en vain de [illegible] les coups, de ces [illegible] La fureur les enveloppe de rien voir et de rien sentir.

"Le fribourgeois surpris par une attaque aussi soudaine, chancelle un moment et recule. Mais bientôt il reprend position et s'apprête à défendre dignement l'honneur de la Gruyère. Les échos des montagnes retentissent des coups furieux que se portent les redoutables athlètes. Le sang ruisselle de toutes parts et ne tarit qu'avec leur fureur. Les deux combattans s'étaient peu à peu rapprochés d'un immense précipice.

"L'issue demeura douteuse, car elle menaçait de devenir d'autant plus terrible que les deux combattans s'étaient peu à peu rapprochés d'un immense précipice.

"Enfin le taureau fribourgeois recule à reculer et son adversaire sur le bord de la corniche, par un dernier et terrible effort, il le précipite au fond de l'abîme. On aurait dit une avalanche roulant de glacier à glacier. Le vainqueur [illegible] par la violence du coup, disparut derrière l'arête, mais il ne tarda pas à reparaître sur une petite plate-forme, d'où il poussait, en signe de victoire, des mugissemens qui firent trembler les Alpes.

"Ce ne fut que par des efforts inouïs et à l'aide de cordages qu'on parvint à retirer [illegible] du précipice. Les fribourgeois vainqueur [illegible] encore une fois les cornes contre le cadavre et regagna par de longs détours le chalet. Les bergers fribourgeois le ramenèrent en triomphe."

Décédée [illegible], FRANCE L. HARBY, [illegible] de Samuel Harby.

[illegible]

Les Libéraux de l'Abeille.

Décédé hier soir, à 6 heures, après une courte et douloureuse maladie, CATHERINE, femme de Henry W. Meyers, de Richmond, Virginie.

Les amis de sa famille et ceux de M. Paul [illegible] sont priés d'assister à ses funérailles, qui auront lieu aujourd'hui, 9 novembre, à 3 heures du soir. Le convoi partira de la résidence de M. Paul Pecquet, No 42, rue des Remparts.

[illegible]

Décédée hier soir, à 9 heures, Mme A. RAMARE, née LACOUR. Les amis et connaissances de sa famille sont priés d'assister à son enterrement qui aura lieu aujourd'hui, à trois heures et demie de l'après-midi. Son corps est exposé encoignure Quartier et St-Claude. De la part de sa famille.

Falleció ayer à las 4 de la madrugada, CATALINA, hija de Dn. Jayme GARRETY y de Da. Angela VALLEY, à la edad de cinco meses. Se ruega à los amigos de la familia asistan a su entierro que tendrá lugar hoy à las 4, calle de Morales, entre las de Union y Francés, 3a Municipalidad.

☞ Nous sommes priés d'appeler l'attention des acheteurs à une vente de pots de 500 lots de marchandises de [illegible] Cette vente aura lieu, au No 63, rue Bienville par Vincent & Co.

☞ Vente par Carmon & Ricardo, aujourd'hui, samedi 9 novembre, à 10 heures, à leur magasin, No 63, rue des Magasins.

Cette vente faite par ordre et sous l'inspection des gardiens du port, offre aux amateurs un grand nombre d'articles d'un admirable travail et d'une grande beauté. Parmi les fusils anglais de la manufacture de Londres il s'en trouve un du célèbre armurier Joe Manton ainsi que de fort beaux pistolets à plusieurs coups. Coutellerie fine, articles en vermeil, doré, plaqué; épinglettes; instruments de mathématiques; collection complète d'instruments de dentiste, porte-monnaie, cartes de visite, étuis en nacre, sous-cas, horlogerie, etc., légèrement avariés à bord du steamer Ohio, à son dernier voyage de New-York.

N. B.—Le fusil de Joe Manton sera vendu à 11 heures précises. On invite les amateurs à venir l'examiner. Conditions:—Comptant.

☞ Le navire OCEANA, capitaine Stephenson, est en déchargement dans la Première Municipalité. Les consignataires sont requis de le venir prendre livraison de leurs marchandises sur la Levée.

Les marchandises dont les permis n'auront point été obtenus dans le délai de cinq jours, seront en dépôt dans les magasins publics, aux frais et risques de leurs consignataires. G. M. LUCAS,
9 nov—6 — 8, rue Bienville.

☞ Le capitaine et le consignataire du navire norvégien OCEANA, ne seront responsables d'aucune dette que pourrait contracter l'équipage du dit navire. G. M. LUCAS,
9 nov—6 — 36, rue Bienville.

☞ La barque paquebot RAINBOW, capitaine Lombard, de Boston, est actuellement en déchargement au poteau No 16 de la Seconde Municipalité. Les consignataires sont requis de venir recevoir leurs marchandises sur la Levée, autrement elles seront emmagasinées à leurs frais et risques.
J. W. STANTON & CO.
7 nov — Enc. Magasins et Lafayette.

☞ La barque norvégienne ARANDAL, capitaine Eyde, venant de Bordeaux, est en déchargement vis-à-vis l'hôtel de la Monnaie. MM les consignataires sont priés de vouloir bien faire leurs entrées dans les cinq jours, faute de quoi leurs marchandises seront envoyées dans les magasins publics à leurs risques et périls.
FDO. DE FUENTES & Co,
5nov—6f — 22, rue de la Vieille-Levée.

☞ AVIS.—Ni le capitaine ni les consignataires de la barque norvégienne ARANDAL, capitaine Eyde, venant de Bordeaux, ne seront responsables d'aucunes dettes contractées par l'équipage de la dite barque. FDO. DE FUENTES & Co,
5nov—6f — 22, rue de la Vieille Levée.

Charlotte Levy,
48 RUE DE CHARTRES 48,

A l'honneur de prévenir les dames qu'elle vient de recevoir un joli assortiment de chapeaux, capotes, manteaux et mantelets, lingeries, etc etc., dont elle fera l'ouverture lundi prochain, 11 novembre.

Madame C. Levy se charge, comme par le passé, de la confection des robes, manteaux et mantelets.
9 nov—3

MAISON DELOUVRE,
141, RUE ROYALE.

Mlle GUERIN a l'honneur de prévenir les Dames que, lundi 11 courant, elle fera l'ouverture de ses nouveautés, modes et jolies lingeries, pour dames et enfans. 9nov—6

Les officiers et soldats de 1812-1815, et des guerres Indiennes!

DEPUIS 1790, ou leurs veuves, ou enfans mineurs, peuvent obtenir la concession de terres que leur accorde un acte récent du Congrès, en s'adressant à L. E. SIMMONDS, avocat et commissaire des Etats-Unis, au No 3, rue St Charles, Bureau No 9, au premier. 9nov—1m

EN débarquement du navire Sibatis, de Bordeaux—Le soussigné offre à vendre—10 caisses de 50 boîtes chaque sardines à l'huile, 10 do do 100 demi do do do, 5 do do 100 quarts do do do.
DOMINIQUE LANATA,
9 nov — 9 et 10, rue Jefferson.

EN débarquement du brick Louisiana, de Gênes—Le soussigné offre à vendre 5 caisses citron candy, 2,000 paniers huile Piagnini de 21 onces, 1,000 caisses macaroni, 1,000 do vermicelli, 7d blocs de marbre blanc, 3 jarres bancumone, 166 pipes vin Catalan de Taragon, 96 demi pipes do do, 330 caisses limons de Gênes, 6t caisses vin d'Asti blanc, 2 barils gomme arabique, 2 caisses de thé-barbe, 2 caisses réglisse, 10 flacons eau fleur d'oranger, 6 caisses de manne Capaci, 2 caisses contenant 16 boîtes essence de Bergamotte 1 do do, 9 do essence Lemon 1 do essence de Genièvre, 1 do eau de Lavende, 94 barils anchois, 3d0 rentes d'ail
DOMINIQUE LANATA,
9 nov — 9 et 10, rue Jefferson.

COMMERCIAL.

NOUVELLE-ORLEANS.

VENDREDI SOIR, 8 NOVEMBRE 1850.

Les affaires en général ont eu quelque activité depuis notre dernière revue, quoique la difficulté de négocier le change se prolongeant jusqu'à ce jour, ait restreint leur extension. Le coton n'a pas subi [illegible] de variation bien marquée dans son cours, et le sucre s'est bien vendu. La tendance générale des prix, nous paraît être vers une amélioration prochaine.

COTON.—Arrivées depuis le 1er courant, 40,064 balles. Expédiées dans le même temps pour Liverpool, 8,000 balles—Havre, 6,991—Bordeaux, 96—Anvers, 1,79—New-York, 1,890—Boston, 1,647—Baltimore, 87; ensemble 20,492 balles: ce qui fait une addition au stock de 90,172 balles, et laisse en main y compris tout ce qui est à bord des navires non expédiés ce jour, un stock de 110,416 balles.

ETAT DU COTON.

Stock en main le 1er sept. 1850,		16,612
Arrivé la semaine dernière,	41,104	
Arrivé antérieurement,	130,923	
		171,527
		188,139
Expédié la semaine dernière,	20,492	
Expédié antérieurement,	57,231	
		77,723
Stock en place		110,416

Nous annoncions, vendredi dernier, que le marché [illegible] à cause de la difficulté de négocier les traites. Sous ce rapport, la situation n'a pas changé, mais cependant la demande a pris plus d'activité et les prix sont mieux soutenus. Pendant les trois premiers jours de la semaine, les ventes ont été de 11,000 balles, et de 10,000 balles depuis y compris 1,000 vendues dans la journée. Le chiffre total est donc de 21,000, dont la plus forte partie est pour l'Angleterre, la France et le Nord. Nous modifions nos cours, de manière à les faire coïncider avec quelques ventes de middling faites à une nuance à [illegible]

CLASSIFICATION DE LIVERPOOL.

Inférieur	— à —
Ordinaire	12½ à 13½
Moyen	13½ à 13¾
Good Middling	13¾ à 14
Moyen fin	14 à 14¼
Fair	14½ à —
Fully Fair	14¾ à —
Good Fair	15 à —
Good and Fine	nominal

TABAC.—Arrivées depuis le 1er courant, 53 boucauts. Expédiés dans le même temps pour Philadelphie, 1 boucaut; Baltimore, 217: ensemble 218 boucauts. Stock en magasins et à bord des navires non expédiés, 1,751 boucauts.

ETAT DU TABAC

Stock en main le 1er septembre 1850,		14,542
Arrivé la semaine dernière	59	
Arrivé antérieurement,	2,085	
		2,141
		16,996
Expédié la semaine dernière,	218	
Expédié antérieurement,	4,317	
		4,535
		12,451

La demande conserve beaucoup d'activité; les détenteurs ont [illegible] leurs prix pleins. Les ventes s'élèvent à environ 70 boucauts, dont quelques [illegible]

SUCRE. La demande a été [illegible]

MELASSE. La demande a été active, mais les prix n'ont pas pu se soutenir [illegible]

FARINE. Le marché est calme. Samedi et [illegible]

GRAINS. [illegible]

AVOINES. Les arrivages avaient la descendre [illegible]

CAFE. [illegible]

SEL. Quelques cargaisons de Liverpool, &c. [illegible]

RIZ. Fixe, de la Caroline, de 4 à 4⅝ cts la livre.

BEURRE ET FROMAGE.—Arrivages presque nuls. Beurre de l'Ouest de 12½ à 14c. Fromage de [illegible]

CHANDELLES.—New Bedford & Nantucket, de 41 à 41½ c.

SUIF.—Point de ventes; [illegible]

WHISKEY.—[illegible]

GRAISSE. [illegible]

BŒUF.—Point de ventes [illegible]

FOIN. Point de changement. [illegible]

LARD FUMÉ.—Epaules, de 5¾ à 5⅞ c.; côtes, de 6¾ à 7 cts—jambons, enveloppés, de 7¾ à 10¾ cts la liv.

CHAUX. Une cargaison de 1,500 barils de Thomaston s'est vendue hier à des prix qui sont restés secrets. En secondes mains, le prix est de $1 50 le baril.

PLOMB.—Aucune vente n'a transpiré. La dernière s'est faite à $4 30 le quintal.

CHANVRE.—Prix tout à fait nominal, il ne s'est pas fait une vente depuis plusieurs semaines.

SACS EN FIBRE.—Point de ventes importantes; le cours est de 8 à 9 cts pour les sacs de 2½ boisseaux, en balles.

CORDES ET TOILE D'EMBALLAGE.—La demande n'a pas pris d'activité, il ne s'est vendu que quelques petits lots, à des prix variant de 13 à 13½ cts pour la toile, et de 6 à 7 cts la liv. pour la corde.

CHANGE.—Le placement du change est difficile à effectuer, le besoin des tireurs leur a fait accepter, en plus d'une occasion, le taux au-dessous du cours de la place. Il s'est vendu du papier sur Londres à 106½, et des traites à 60 jours sur le Nord à 4⅝ et même 1 pour cent d'escompte, mais ces transactions ne peuvent servir à régler le cours du marché, qui, selon nous, est aujourd'hui: Sterling, de 106½ à 107½. Francs, de 5 fr. 36¼ à 5f 27½. Change sur New York à 60 jours, de 2½ à 3¾ pour cent d'escompte. A vue, de 1 à 2 pour cent d'escompte.

FRET.—Le coton pour Liverpool se charge de 11/32 à ⅜ d la liv.; pour le Havre, à ¾ cts. Un navire s'expédie pour Trieste à 1 cent et un pour Londres chargé de tabac à 33 sch. le boucaut. Le cours actuel est pour New York de $1 12½ à $1 25; pour Boston de $1 50 à $1 75 par balle de coton et $4 par boucaut de sucre.

DERNIERS ARRIVAGES—Par le navire à vapeur Ohio et le navire Cornelia, il a été reçu au

No. 50, RUE DU CANAL,

Les dernières importations de MAGNIFIQUES SOIERIES et autres articles d'habillemens, tels que moire antique, à dessins et brochées, soie ondée, à dessins, rayée et unie, satin de Chine, mousseline de laine, cachemire, alpacas, Sinp Cattan, bombazine, mérinos, paramatta, popeline, lustre Mohair, &c, &c.

BRODERIES.—Mouchoirs batiste fil, bandes, cols, manchettes, jaconats et entre deux Suisses, &c.

VISITES, MANTILLES et MANTEAUX.—Un grand assortiment des derniers goûts, surpassant en beauté et en genre, tout ce qu'il y a de mieux en ville.

MARCHANDISES EN LAINE.—Couvertes de toutes qualités, autre et casimir fantaisie, satinet, tweeds, jeans du Kentucky, forsey, flanelle, &c.

ETOFFES BLANCHES.—Mousseline suisse unie, jaconat, batiste et mull, mousseline Suisse unie et brochée, Bishop; rideaux et mousseline à rideaux.

MARCHANDISES EN FIL.—Toile d'Irlande, toile à draps, linge de table, essuie mains, linon fil, batiste fil, mouchoirs, &c.

SHALLS.—Grands shalls extra fins, shalls cachemire, écharpes cachemire d'un style de mode, entièrement nouveau, etc.

BAS.—Un assortiment complet, pour dames, hommes et enfants; chemisettes de dessous et caleçons.

ARTICLES DE FANTAISIE.—Du dernier genre, travaillés à l'aiguille, boutons de soie, tresses, garnitures en chenille, velours, soie, soie bouffée, cravates, voiles, bonnets, dentelles, etc.

ARTICLES DE MANUFACTURE DU PAYS.—Toile à draps et à chemises, indiennes, cotonnade, denims, coutil, gingas, flanelle, coton en coudre, etc., ainsi que tout genre de marchandises pour plantations, ménages et habillements de ville.

Toutes ces marchandises peuvent être achetées chez le soussigné à des prix qui conviendront aux acheteurs expérimentés.

C. M. SIMPSON,
9 nov — 50, rue Canal.

AVIS. Toutes les personnes ayant des réclamations contre le goélette SUSAN EMMA, sont priées de les présenter à C. H. NOBLE,
4 oct—3t — No 9, Nouveau Bassin.

JE, soussigné, révoque par le présent toute procuration donnée par moi jusqu'à ce jour.
Nlle-Orléans, 7 novembre 1850.
8nov—3 — A. BOUTIN.

Domestique à vendre.

UNE mulâtresse créole, bonne cuisinière, blanchisseuse, repasseuse, couturière, domestique de maison. S'adresser à M. D. Truscler, rue de Chartres No 145. 9 nov—3

AVIS.

LA FOIRE au profit de l'Asyle Catholique des Orphelins, sera tenue par les Dames de la Nlle Orléans, du 19 décembre à la veille de Noël, inclusivement. 8nov

LISTE MARITIME,

Port de la Nouvelle-Orléans

—EXPÉDIÉS.—

Steamship Alabama, Foster, pr Chagres
Navire Commerce, Barker, pr Liverpool
Barque Aria, Rogers, pr Liverpool
[illegible] Alfred [illegible], Wattlebus, pr Bordeaux
Goel W. H. Gatzmer, Tresco, pr Key West.

—ARRIVÉS:—

Navire John C. Calhoun, Lowell, de Baltimore
Hungarian, Chase, de New York
Oceana, [illegible], de Bordeaux
[illegible], de Bordeaux
Brick Louisiana, Calcagno, de Gênes
America, Stephenson, d'Arundel.

—STEAMBOATS.—

Emperor, Jenks, de Millikens Bend
[illegible] Oglesby, Kimbal, d'Alexandrie
Mohican, Irwin, de Memphis
Hecla, K[illegible], de Memphis
F. P. M. Neal, Pooker, de Memphis
Natchez No. 2, Leathers, de Hard Times
Gen Taylor, [illegible], de Donaldsonville
E. D. White, Blain, de Williamsport
Pride of the West, Hunt, de St Louis
St. James, Hyde, de Donaldsonville
Gov Bent, Brandenburg, d'Alexandrie
Cuba, Cline, de Louisville.

Au bas du fleuve et montant:

Navire Letitia, Hecne, un navire et une barque—noms inconnus.

Chargement du navire Oceana, de Bordeaux.

Lanaux, marchandises; Darby, Tremoulet, 50 demi pipes & 45 quarts eau de vie—70 caisses sirop; [illegible] & [illegible] barriques & 6 caisses vin; [illegible]

Chargement du navire Shottie, du Havre.

[illegible]

—MEMORANDA.—

Portland, 26 octobre—Expedié, navire Irington, Thompson, pr la N. Orléans—navire Louis Saunier, Nerault.

New York, 30 oct.—Expédié, navire Leonidas, [illegible], pr la N. Orléans.

Arrivé au port à Bordeaux 11 oct. Emerlda, [illegible]; Wabash, Bates, pr la N. Orléans, du Havre, 11, Pyramid, Henderson, pr la N. Orléans.

A Messine, 2 oct., brick Hope, Pottage, [illegible]

A Nieuw Diep, 6 oct.—Puss Adalbert, d'Amsterdam, pr la N. Orléans.

A Dublin, 5 oct.—Oregon, de Liverpool, pr la N. Orléans.

Parti de Liverpool pr ce port, 12 oct.—Arteni, High et Joseph Badger [illegible]

PAR acte passé devant Charles Tessier notaire [illegible] Est Baton Rouge [illegible]
FAUCHEPPIN.

MONSIEUR OCTAVE CHAUVIN [illegible]

FROMAGES DE GRUYERE.

PAR le navire [illegible], 30 caisses fromage de Gruyère, première qualité, à vendre par
H. NOBLE & CO.
9 nov

HUILE DE BALEINE.—1,000 gallons huile d'hiver, naturelle et blanchie, à vendre par
J. W. STANTON & CO.
9 nov — Encoignure Magasins et Lafayette.

HUILE DE CACHALOT.—2,500 gallons huile blanchie, à vendre par
J. W. STANTON & CO.
9 nov — Encoignure Magasins et Lafayette.

CHANDELLES.—50 caisses blanc de baleine de New Bedford, marque R. w[illegible] & Co., de la meilleure qualité, à vendre par
J. W. STANTON & CO.
9 nov — Encoignure Magasins et Lafayette.

RAISINS VERTS [illegible] Raisins, [illegible] barils, [illegible] de Malaga, à vendre par
E. JOHNS, 8, Front Levee.

DAMEJEANNES.—150 damejeannes de 5, 4, 3 et 2 gallons, en débarquement du navire Old England, à vendre par
9 nov — QUEYROUZE & LANGSDORFF.

VIN. 40 barriques vin de Bordeaux, en débarquement de la barque Arandal, à vendre par
9nov — QUEYROUZE & LANGSDORFF.

SARDINES A L'HUILE.—1500 demi-boîtes sardines à l'huile, de la marque bien connue "B Godfroy", à vendre par AUG. MOLIER,
9 nov—6t — No 90, rue St. Louis.

CHAUX.—Les chargements de la barque John Bird, des bricks Citrina et Mary Jane, et des brigantins, et consistant en—600 barils chaux fraîche de Thomaston, à vendre par
HAYMAN & HOLDEN,
9nov — 9e, Magasins et 11, Maisons Rouges.

CENDRE DE SOUDE.—100 tonneaux cendre de 64 pour cent, en débarquement des navires Ma[illegible] Ward et North Atlantic, à vendre par
HAYMAN & HOLDEN,
9 nov — 9e, Magasins et 11 Maisons Rouges.

CHAUX A CLARIFIER.—500 barils chaux pour le sucre, de qualité extra, mis expressément en circonstance à la convenance des acheteurs, à vendre par HAYMAN & HOLDEN,
9 nov — 9e, Magasins et 11, Maisons Rouges.

BRIQUES A FEU—50 milliers briques anglaises, en débarquement et 50 milliers à l'entrepôt, à vendre par HAYMAN & HOLDEN,
9nov — 9e, Magasins et 11 Maisons Rouges.

PLATRE et Ciment—1000 barils plâtre de Newark et Rosendall, et 600 barils de Croton et autres, 300 barils résine, à vendre par
HAYMAN & HOLDEN,
9 nov — 9e, Magasins et 11, Maisons Rouges.

CHANDELLES.—50 caisses chandelles étoilées, à vendre par HAYMAN & HOLDEN,
9 nov — 9e, Magasins et 11, Maisons Rouges.

Compagnie d'Assurances des Négocians.

UN dividende de trois piastres par action a compté sur les bénéfices de l'ancienne Compagnie d'Assurances des Négocians, sera payé aux Actionnaires à partir de lundi prochain.
8nov—10t — JOHN PEMBERTON, Liquidataire.

Compagnie de la Presse à Coton à Vapeur de la Levée.

L'ELECTION annuelle des Directeurs de cette Compagnie aura lieu le dernier lundi, 25 du courant, à son bureau, de 10 heures du matin à 2 heures P. M. F. J. FORSTALL,
7nov — Secrétaire.

ASSOCIATION.

M. RUDOLF SCHWARTZE a été admis comme associé dans notre maison de commerce, à dater du 16 octobre 1850.
7 nov—1m — GEORGE GREEN & BROTHER.

AVIS—Les personnes qui désirent louer quelque propriété appartenant à la succession de feu John McDonough, sont invitées à s'adresser par écrit aux exécuteurs testamentaires et à déposer leur demande au Bureau, encoignure des rues Douane et Royale, ci-devant Banque de l'Union.
C. ROSELIUS, C. W. E. LAVERICK,
F. B. D'AQUIN, A. D. CROSSMAN,
5nov—☞ — Exécuteurs Testamentaires.

AVIS—Le soussigné ayant pris l'agence de la Compagnie des navires à vapeur de la malle des E.-U. pour la navigation des Océans Atlantique et Pacifique, s'est établi en cette ville pour la transaction des affaires par commission et d'envois en général. Son bureau est au No 9, rue des Magasins. JAMES R. JENNINGS 2nov

AVIS.—J. B. BLACHE informe ses amis et le public, qu'ayant pris en société, à partir de ce jour, M. GABRIEL LEAUMONT, ses affaires de commission et d'encan seront à l'avenir conduites sous la raison commerciale de J. B. BLACHE & Co.
2nov—1sm

☞ Nous faisons des avances en espèces sur des consignations adressées à Mills, McDowell & Co à New York ou à nos correspondants de Londres, Liverpool, Glascow ou Belfast.
26 oct—☞ McDOWELL, MILLS & CO.

NOUVEAU MAGASIN.

J. J. SAINT-CYR informe respectueusement les dames de la Nlle-Orléans qu'il arrive de Paris avec un grand assortiment de nouveautés qu'il ouvrira lundi prochain, 11 novembre 1850.

6 nov—15t — *Rue Bourbon, No 271, entre Dumaine et St-Philippe.*

Etoile Polaire No 19. I. O. O. F.

LES membres de cette Loge sont prévenus qu'une séance de degrés aura lieu vendredi prochain, 8 du courant, à la Salle Washington (Magasins Rouges, 3me Municipalité). Par ordre du N. G. G. GONZALES, S. P.
3 nov

Orleans High School,
Nos 57 et 58, rue de l'Esplanade.

ERASTUS EVERETT, Principal et Propriétaire.

L'EXPERIENCE ayant démontré que le départ de l'éducation, le Principal n'a pas hésité à l'abandonner et annonce en conséquence qu'il donnera tout son temps à l'enseignement et aux intérêts généraux de l'institution. Le nombre des élèves augmente rapidement, et le corps de professeurs se compose d'hommes de talent, dont les connaissances étendues et la longue habitude de l'enseignement répondent du succès. 5nov—☞

Bureau de Courtage!

☞ HENRY LEGENDRE a transporté son bureau rue St-Louis, près de la Bourse St-Louis. Il s'occupera de l'escompte de billets à ordre, prêts sur hypothèque, de ventes et d'achats des obligations des 1re, 2me et 3me municipalités. 29oct—1m

Changement de domicile.

TH. BAILLY BLANCHARD & Co, ont transporté leur bureau du No 99 au No 82, rue de la Douane. 1 nov—3

Académie de Danse.
SALLE DE FAMILLES
à l'Hôtel St-Louis.

M. DEVOTI informe respectueusement les pères et mères de famille, les chefs d'institution, les dames et messieurs de la Nouvelle-Orléans qu'il ouvrira son Académie mardi, 12 novembre, à 4 heures P. M., dans la salle sus-mentionnée.

M. D. enseigne d'après les méthodes des académies de Paris et d'Italie, les règles de la danse, toutes les danses et les valses les plus nouvelles, les plus nouvelles comme aussi les danses de caractère, de fantaisie, et aussi celles en vogue dans les plus brillants salons de l'Europe, tout selon le désir des familles.

Ayant modifié et simplifié sa méthode [illegible] font de plus rapides progrès, [illegible] sont invités à venir voir [illegible] M. D. donnera des bals d'élèves.

Le nombre des élèves est limité.

Il y aura deux classes distinctes, pour les demoiselles et les petits garçons qui auront lieu deux fois par semaine: l'une le mardi à 4 heures P. M. et le samedi à 9 heures A. M.; l'autre le mercredi à 4 heures P. M. et le samedi à midi.

Les classes des messieurs le lundi et jeudi à 7 heures P. M.

N. B.—Les classes particulières à résidence composées de 8 à 12 élèves seront au même taux que ci-dessous:

Souscriptions pour le cours ou 4 1/2 mois $30—
Ou par mois 6

S'adresser au bureau de la salle de bal des familles, rue Saint Louis, entre Royale et Chartres et à W. J. Mayo, rue du Camp, No 3, Music Store.

Sitôt qu'un local propre sera trouvé dans le 2me Municipalité, M. D. en donnera connaissance par les journaux. 8 nov

Ecole de Danse.
A L'HOTEL SAINT-LOUIS.

MADEMOISELLE JULIE VINCENT annonce aux dames et messieurs de cette ville qu'elle va ouvrir son ACADEMIE DE DANSE dans la salle de l'Hôtel St-Louis. Toutes les danses les plus nouvelles pour cet hyver seront enseignées. Mlle Vincent donnera toutes les deux semaines un BAL D'ENFANTS, et tous les deux autres semaines un bal pour les élèves de la première classe.

PRIX—Pour 12 leçons données à l'école, $6; en classe privée de 4 élèves ou plus, $7 chaque, pour 12 leçons. Pour une ou deux personnes $1 par leçon.

On peut voir Mlle Vincent à toute heure à son Académie de Danse les mardi, mercredi et samedi, à 4 heures pour les demoiselles et à 8 heures pour les messieurs. L'école commencera le 11 novembre. 26 oct—4m

ACADEMIE DE DANSE.
196, Carondelet, entre Hevia et Girod.

Mme Angelina,

SACHANT positivement qu'il n'y a aucune danse nouvelle en France hormis le Schottisch German Polka, vient de composer une nouvelle valse intitulée *The Jenny Lind Waltz*, et elle espère qu'elle aura du succès parmi le beau monde. [illegible]

ECOLE DE DANSE.

MME CUSSAN a l'honneur d'annoncer qu'elle ouvrira ses classes de danse lundi, 4 novembre, au No 30, rue Carondelet, entre les rues du Canal et de la Commune. Les élèves y apprendront les danses les plus en vogue telles que:

Quadrilles français,	Polka et Mazurka,
Valse à deux temps,	Walse Polka allemande
Valse à trois temps,	La Redowa,
Polka de salon,	Polk-ecossaise.

M. Cussan se charge d'enseigner ces danses à domicile, en courses qui se seront prises.

☞ Classes particulières pour dames et messieurs chaque soir, le lundi à deux heures.

☞ Classe d'enfans, mardi et jeudi de trois heures jusqu'à six.

☞ Classes pour messieurs, chaque jour, de six heures et demie jusqu'à dix heures du soir.
4 nov—1m

Mme DUBALEN

A l'honneur de prévenir les Dames qu'elle vient de recevoir un grand assortiment de Chapeaux et de Capotes, de Manteaux et de Mantelets de Mousseline, batiste, d'Echarpes et de Robes pour soirées, et d'autres articles. Elle fera l'ouverture lundi prochain, 11 du courant.
RUE ROYALE, 156. [illegible]

Maison de confection

CHAPEAUX, Robes, Manteaux, Mantelets. [illegible] Mme CUSSAN [illegible] rue Royale [illegible]

☞ On demande de bonnes ouvrières.
[illegible]

MAGASIN, BON MARCHE.

NOUVEAUTÉS. Mme MARCHAND a l'honneur de prévenir les dames de la ville et de la campagne, qu'elle a transporté son magasin rue du Canal, No 11, écoie de M. Holmes. Elle vient de recevoir de Paris un magnifique assortiment de [illegible] chapeaux de paille [illegible] 2 nov—61

Le magasin de modes et nouveautés de Madame Gerber est maintenant au No 8, rue Toulouse, No 101. Elle a l'honneur d'informer les dames et le public qu'elle a reçu [illegible] assortiment [illegible]

Encoignure Royale et Bienville, et rue de Chartres, 54.

Mme F. FRYER, de retour de Paris, a l'honneur de prévenir les Dames qu'elle fera dans ces deux maisons, lundi 11 novembre, une ouverture de ses robes, chapeaux, manteaux et parures d'automne. [illegible]

Fashionable Store,
Encoignure des rues St-Charles et Commune.

Ouverture de hautes nouveautés d'hiver

J. DUCOURNAU a l'honneur de prévenir ses amis et le public en général qu'il a reçu par les navires Béatrice, Charlemagne et Old England, du Havre, une grande partie de son assortiment d'hiver, le complément est attendu par le navire Acadia.

Draperie.

Drap noir extra fin, de en couleurs variées,
Casimir noir aux deux côtés, de torsades,
Do grain de poudre, casimir de toutes couleurs, forts, demi-forts et légers, haute nouveauté.

Etoffes à Gilets

Casimir noir brodé, do couleur, do en velours, cachemires de tout genre, vendéenne noire armure de grenadine, do satin noir, do en couleurs et à fleurs, satin noir fil Chine, casimir jaune, do blanc, valencias do do velours, épingle très riche, do unie, do brodée jaune et argent pour soirées, satin blanc peluches unis et à fleurs.

Cravattes Assorties.

Cravattes satin noir, do taffetas, do armure, do gros grains, do fantaisies assorties en couleurs, quelques douzaines cravattes *Cuivres* pour soirées, écharpes satin noir, do en couleur.

Habillements Confectionnés

Paletots ouatés et non ouatés, mêmes légers, sacs, Redingotes de toutes couleurs, habits, redingottes draps noirs et couleurs, pantalons drap noir, gilets de toutes les formes et d'un grand choix, un assortiment complet de chemises toile, une nouvelle coupe, de toute grandeur, caleçons tricots, chemises de flanelle, do en coton, guêtres de toutes grandeurs et couleurs variées, gants peau, bretelles, supérieures, mouchoirs de batiste, parapluies verts, noirs et bleus.

Pour les Cols ces quelques douzaines de cannes supérieures, &c., &c.

Les personnes qui m'avaient favorisé de leurs commandes sont prévenues que tout a été exécuté avec soin et est prêt à leur être délivré.
J. DUCOURNAU.
5nov—1m — Enc. St-Charles et Commune.

L. BINOCHE
30 RUE DE CHARTRES, ENC. DOUANE,

A L'HONNEUR de prévenir les dames de la Nouvelle Orléans et de la campagne qu'il fera l'ouverture de son salon de modes lundi prochain, 11 novembre. Il mettra en vente un magnifique choix de chapeaux, capottes, coiffures, fleurs, plumes, etc.

Il ouvrira le même jour ses grandes nouveautés d'hiver, consistant en soieries, étoffes laineuses pour robes, manteaux, mantelets, écharpes, bas et robes crêpe de Chine, ombrelles, etc., qu'il vendra aux prix les plus modérés.

Ayant un choix plus riche et plus varié que jamais, il ose espérer que les dames voudront bien lui continuer leur bienveillant patronage. 8 nov—6

AVIS.
GIQUEL & JAMISON

DEVANT transporter leur magasin du No 6 au No 18, rue de Chartres, annoncent à leurs amis et au public que leur magasin sera fermé demain samedi 9 courant, afin de terminer leur déménagement. Ils profitent en même temps de cette occasion pour inviter les personnes qui désirent acheter des marchandises de saison à venir les visiter et examiner leur nouveau stock qu'ils vendront au plus bas prix.

OUVERTURE LUNDI PROCHAIN 11 COURANT.
8 nov—3t

HABILLEMENTS CONFECTIONNÉS.
H. HUARD.

No. 69, rue Commune, vis-à-vis le Hewlett's Exchange

LE soussigné a l'honneur d'informer ses amis et les connaissances qu'il vient de recevoir par les derniers arrivages, un assortiment complet d'habillemens confectionnés en tous genres, choisis avec le plus grand soin et qu'il offre à des prix modérés; il ose en sollicitant leur patronage se flatter de pouvoir satisfaire leurs désirs.

Le public est respectueusement prié de vouloir bien lui accorder son attention et d'examiner son assortiment, qu'il espère flattera tous les goûts.
2 oct—1m — H. HUARD.

Changement de Domicile.

FERDINAND MASENDORFF, Marchand Commissionnaire, a transféré son domicile au No 78, Rue des Magasins. 1nov—1m

Nègres du Maryland et de la Virginie.

VENANT d'arriver et à vendre à mon Etablissement No 15, rue de l'Esplanade, CENT TRENTE NEGRES, importés de Baltimore, comprenant un choix de bons nègres de champ, domestiques, cuisinières, blanchisseuses et repasseuses, couturières, forgerons, charpentiers et un bon tonnelier. Le tout à vendre pour du comptant ou des acceptations de ville. Les personnes qui désirent faire des acquisitions, sont invitées à venir me voir, car je suis décidé à vendre à bas prix.
9nov—1m — J. M. WILSON.

A VENDRE.

UNE jeune griffonne de 20 ans, avec son enfant de 2 ans. Cette esclave est pleinement garantie, elle est très bonne blanchisseuse et repasseuse de fin, très bonne domestique de maison et un peu cuisinière.
S'adresser au No 29, rue St-Louis. — 25 oct

AVIS.—Le public est prévenu de ne pas négocier un billet de cent quinze piastres ($115) daté du 4 novembre 1850 et payable à six mois de date, souscrit par M. Favre Nicolin Antoine à l'ordre du sieur Louis Blanc, le dit billet ayant été égaré et le paiement en ayant été conséquemment arrêté. Celui qui rapportera le billet au bureau de ce journal recevrait une récompense honnête. 8nov—3t

PIANOS
A. FERIER, 149, rue Royale, entre Ursulines et St Philippe.

DE retour de France, où il a fait construire un grand nombre de Pianos dans les ateliers de PLEYEL, ERARD et DERAIN, offre au public un choix d'instrumens réellement classiques.

Fabrique de Pianos mécaniques

A. Ferier a établi dans ses ateliers de la rue Royale, des Pianos Piccolo, avec ou sans clavier à sept octaves, sans orgue ni adaptation, sur lesquels on peut, sans être musicien, exécuter de grands morceaux d'opéras et les airs les plus nouveaux.

Ces Pianos ne doivent pas être confondus avec les Pianos-orgue à deux claviers ou [illegible] [illegible] sans aucune connaissance de la musique.

Ces derniers instrumens seront construits à l'avenir dans ses ateliers, et il les fournira aux importateurs à ses prix modérés.

PIANOS HARMONIUM à 12 registres, AVEC ANTIPHONEL,

Dont le mécanisme offre plus d'avantages que l'orgue, étant que les principales [illegible]

Pianos-orgue & Harmonium.

A l'aide de [illegible] à besoin, peut exécuter la musique d'Eglise que de savoir lire les notes.

Pianos de salon à percussion, sans corde et sans danger de se désaccorder, sous le prétexte dans les climats humides, et [illegible] faible construction exigent de ne [illegible] accorder au tirage des cordes, ce qui sera donné un son à gré ardent.

Les personnes qui ont de vieux pianos de Pleyel et Erard et dont elles voudraient se défaire, peuvent les changer contre ses pianos, prime en fer comprise.

A. FERIER, rue Royale, No 149, entre Ursulines et St-Philippe
6e v ☞

A VENDRE à très bas prix, deux beaux pianos d'Erard, réparés par les derniers artisans. Ces instrumens réunissent toutes les qualités désirables et sont d'un très belle musique.

M. GIRAUD engage messieurs les professeurs à venir essayer son nouveau domicile, rue Bourgogne, 226, entre Dumaine et St-Philippe.
6 oct—☞

GRANDE OUVERTURE DE MODES ET NOUVEAUTES
OLYMPE

A l'honneur de prévenir les dames que lundi prochain 11 du courant, elle fera l'ouverture de ses marchandises de modes et nouveautés, consistant en chapeaux et capotes, bonnets et coiffures de Ravenne, Alexandrine et Lisette, Coiffures les plus variées et les plus nouvelles. Manteaux, Talmas et Lamartine et Pelerines en velours et autres [illegible] Mantilles, pour dames et enfans, Robes [illegible] Velours et Mantelets, [illegible] Pompadour, Lingerie de Nice, Pavan, Mousselines brodées de Chambly [illegible] de grandes Nappes, Rubans pour garnitures de robes, Cols, Pointes et Echarpes, Dentelle noire et application de Bruxelles et Point d'Alençon, Cols, Pelerines et Manches point d'Angleterre, Vestes de toutes nuances, Peignes écaille blonde, Barèges, Mousseline de soie, Crêpe de Paris, Crêpe blanc unis et imprimés et brodés, draps, pour robes et une grande variété d'autres articles de fantaisie.

Mlle Olympe ayant mis tous ses soins et la plus minutieuse attention dans le choix de tous ses articles de modes et nouveautés, ose espérer que les dames voudront bien lui accorder leur bienveillant patronage. No 34, rue de Chartres,
6 nov—☞ — Encoignure Douane.

Victor Hébert
149, RUE DE CHARTRES

L'ALMANACH de la Louisiane pour 1851, à vendre en gros et en détail.
AUSSI—Memento de Cabinet pour 1851.
Agenda de poche [illegible]
A moins de 1 dollar [illegible]

Victor Hébert
149 RUE DE CHARTRES

REÇU par le navire Old England, du Havre, un nouveau choix de romans, magnifiquement illustrés, [illegible] par les meilleurs auteurs, à 10, 15, 20, 25, 50 et [illegible] le volume.

Victor Hébert
149 RUE DE CHARTRES.

REÇU par le navire Old England, du Havre, pour de 6000 romans et de papier peint ordinaire, de [illegible] un choix de nouveaux dessins à des PRIX EXCESSIVEMENT REDUITS. [illegible]

Aux habitans sucriers et aux marchands de bois

J'AI à vendre, à crédit, a des lettres raisonnables, deux morceaux de terre, grandement boisés sur l'un se trouve une jolie résidence, &c., sur la paroisse de Bâton Rouge, à quelques milles au-dessus de cette ville. Pour plus amples informations s'adresser à
J. A. BEARD, Encanteur
7nov — Arcade de Banks.

Changement de Domicile.

Mme HUCHEZ, ci-devant 85, rue de Chartres, actuellement Encoignure Toulouse et Royale, chez [illegible] & Orleans, se charge des reprises de tout espèce de tissus, et de faire comme en fabrique, les pièces les plus difficiles. Tout ouvrage est garanti.

Mme Huchez prie les personnes qui jusqu'à [illegible] [illegible] 1nov—1m

A VENDRE.

DEUX DOMESTIQUES, un bon cuisinier et une excellente couturière, s'adresser à
Mme Vve DEVERGES,
1nov — No 28, rue des Remparts

A LOUER.—Le magasin No 80, rue de Chartres, entre les rues Bienville et Conti. On peut en prendre possession immédiatement. S'adresser à PRE. DEVERGES,
6 nov — 32 Vieille Levée.

A LOUER—Le magasin double en brique, situé rue la nouvelle Douane, ayant deux portes, l'un sur la rue de la Douane et l'autre rue Chesman.
S'adresser à P. J. FAVY, LORIT & Co,
6 nov—1m — 13, rue Conti.

A LOUER et prendre possession immédiate, une grande et belle maison située rue Thalie, entre les rues Nayades et Prytanes, [illegible] pour une grande famille, elle a été dernièrement réparée. S'adresser à
L. A. GUNST,
9nov — 251, rue Dauphine, entre Dumaine et St Philippe.

HOTEL A LOUER.

Ce vaste établissement, nouvellement construit et beaucoup amélioré, est situé à l'intersection des rues de la Levée et Bienville face au débarcadère des bateaux à vapeur. Il se compose d'une salle à manger spacieuse, deux salons, vingt et une chambres à coucher, une très grande cuisine et autres dépendances, avec tous pour l'eau et le gaz, &c. le tout en parfait état.

A LOUER aussi trois magasins de rez de chaussée avec entresol très clairs, au-dessous du dit hôtel, deux des magasins sont face à la Levée, et un à la rue Bienville.

A LOUER aussi la maison No 70, Passage de la Bourse, près la rue Bienville convenable pour une bonne pension, deux grands salons, elle contient huit chambres de maître, un grand grenier, cuisine, [illegible], quatre caves, chambre à bain, tuyaux hydrauliques, &c.—le tout nouvellement peint et restauré.
S'adresser à M. MUSSON,
5nov—1y — à la poste.

A LOUER à partir du 1er juillet, Une maison en briques à trois étages, située encoignure Hôpital et Gallatin.
S'adresser à EDWARD SHIFF,
29 juin—3m ☞ — No 7, rue du Canal.

A LOUER.—Le premier étage seulement de la maison No 16 Bâtisses Pontalba, rue de Chartres.

Cet étage se compose de trois appartements, dont on peut prendre possession immédiate et qu'on rend loués à bon marché à un bon locataire. S'adresser à BOISSE & PINAUD
4 nov—☞ — 161, rue de Chartres.

Aux Jardiniers fleuristes.

A LOUER pour le 20 décembre prochain,—Une grande propriété, située au faubourg Washington, quartier Lesseps, faisant face au chemin de fer du Golfe du Mexique, comprenant tout un ilet, avec toutes les dépendances, maison, cuisine, écurie, remise, serre chaude et une grande quantité de plantes, arbres fruitiers, etc.
S'adresser à A. C. TREMOULET,
26oct—15t — 34, Bienville.

A LOUER—Une maison haute, située rue des Marais, entre Douane et Canal. On pourra en prendre possession immédiatement. S'adresser à DUBUCH FRERES, 77, rue St Louis, entre Royale et Bourbon.
31 oct

MADAME DE PONTALBA, de retour en ville, recevra les personnes qui désireront la voir pour la location de ses maisons. Son adresse est le No 5 sur la rue St-Pierre, près de la Levée, maison Pontalba. 17 oct—1m

Indiennes convenables aux marchés du Mexique et de la Californie.

DE FOREST & Co, rue de la Douane, No 30, offrent à vendre cent caisses d'INDIENNES bien assorties, pour les marchés mexicains et californiens. A vendre à bas prix. 30oct—☞

MARCHANDISES FRANCAISES DE SAISON.

UN grand assortiment de marchandises sèches vient d'être déballé au No 22, rue St-Louis. Les marchands de la ville et de la campagne sont respectueusement invités à venir les visiter avant de faire leurs achats ailleurs.

La grande variété d'étoffes pour robes et autres articles de toilette qui en offre à des prix très modérés, mérite particulièrement l'attention des acheteurs. 31oct—15j

CHARBON—CHARBON.

EN VENANT près de la Poste, trouverez vous qu'il y a un entrepôt de CHARBON, au No 77, rue de la Douane, à la première porte après la rue Royale, où l'on trouve constamment du charbon de Pittsburg, d'Angleterre, du Cannel américain et de l'Anthracite; à vendre à la convenance des acheteurs.
29 oct ☞ — M. BEAN, WILLARD & CO

A VENDRE.—En débarquement du navire Claiborne, venant de Bordeaux.
80 barriques vin rouge bon ordinaire
Par L. MAIRSTE & J. CLAUZURE,
19 oct — 60, Vieille Levée, entre St Louis et Conti

15000 LIVRES Chlorure de Chaux, première qualité, à vendre par
J. DUCLOUX, Pharmacien,
rue de la Levée, Troisième Municipalité,
vis-à-vis le marché du port.

De plus, 4,000 livres qualité inférieure, qui conviendront parfaitement pour désinfecter les lieux publics.
6 oct—☞

Droguerie en gros à vendre.

LE soussigné, voulant se retirer des affaires offre à vendre en tout ou en partie, son magasin de droguerie avec tout ce qui en dépend. Des conditions seront très avantageuses et conviennent à celui qui peut disposer d'un petit capital et qui désire le faire valoir d'une manière sûre et profitable.
H. BONNABEL,
7 nov — Droguiste enc. Natchez et Tchoupitoulas

FRUITS de Malaga, de la nouvelle récolte, chargement du brick espagnol Salvador, venant d'arriver.
250 caisses raisins,
500 demi caisses raisins,
100 caisses figues,
75 caisses limons,
A vendre par — J. PRATS,
5nov — 95, Vieille Levée.

EN débarquement du navire Old England, et à vendre par les soussignés:
50 caisses absynthe suisse Véron & Lecoultre
12 do kirsch do do
LEOPOLD JEANNET & CO,
2Nov — 22, rue St-Louis